

**MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY**

**42, Place des Artisans Boulangers**

**42740 LA TERRASSE SUR DORLAY**

**Tél : 04 77 20 95 59**

**Fax : 04 77 20 90 57**

**mairie@laterrassesurdorlay.fr**

**www.la-terrasse-sur-dorlay.com**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021**

Etaient présents : M. Christian DUCCESCHI, Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, M. Yves CHOMIER, M. Stéphane PARRIN, M. Rémi GOUDARD, M. Vincent MATRICON, M. Marc RIVORY, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE, M. Stéphane VIVIER

Pouvoirs : Mme Stéphanie FREYCENET à M. Christian DUCCESCHI, Mme Sandrine TERRASSON à M. Norbert LACROIX

Absents excusés : M. Jean-Eric PIERAGGI, M. Christophe THELISSON, M. Olivier VALLET

Secrétaire de séance : Mme Myriam THEVENON

**1- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2020***

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**2- *Règlement du service d'accueil périscolaire***

Les conditions d'accueil des enfants au sein des différentes activités périscolaires que sont l'accueil du matin, la restauration scolaire et l'accueil périscolaire du soir, ainsi que les modalités de gestion de celles-ci, sont définies dans un règlement intérieur.

Compte-tenu du regroupement pédagogique des écoles de Doizieux et de La Terrasse sur Dorlay il y a lieu d'harmoniser le règlement périscolaire des deux communes.

Par rapport au règlement actuel, les modifications proposées par le groupe de travail intercommunal concernent essentiellement la gratuité de l'accueil de 8h à 8h20 pour accueillir les enfants à la descente du bus et la fourniture gratuite d'un goûter le soir.

Ce règlement prévoit notamment des dispositions relatives au respect de la discipline, et donne des moyens de sanction à cet égard. Cela est d'autant plus important qu'il a été signalé des problèmes de discipline pendant le temps de midi.

Il est proposé d'adopter ce règlement unique qui sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2021.

Accord du Conseil à l'unanimité.

**3- *Convention financière du regroupement pédagogique intercommunal***

Dans le cadre du regroupement pédagogique des écoles de Doizieux et de La Terrasse sur Dorlay il y a lieu de prévoir les conditions financières et les obligations respectives de chacune des communes afférentes au fonctionnement de l'école unique

Cette convention élaborée par le groupe de travail prévoit la mise en place d'une commission intercommunale.

Le principe de financement établi par la convention est d'assurer une répartition égalitaire des charges entre les deux communes et un traitement égal vis-à-vis des enfants.

- Les fournitures scolaires feront l'objet d'une centralisation de commande et de paiement par la commune de Doizieux et seront ensuite refacturées à La Terrasse sur Dorlay au prorata du nombre d'élèves.
- Pour les projets et activités pédagogiques la participation financière des deux communes sera assurée de manière égale.
- Les tarifs de l'accueil périscolaire seront identiques
- Les frais de restauration collective feront l'objet d'une refacturation entre les communes.

Il est proposé d'adopter cette convention qui sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2021.

Accord du Conseil à l'unanimité.

#### **4- Programme de travaux de réfection de l'éclairage public 2020-2021**

Lors de la dernière séance du conseil municipal l'assemblée a été informée de l'accord de subvention de 15 000 € obtenu de la Région pour l'opération de rénovation de l'éclairage public.

Ce programme estimé à 86 745,15 € bénéficie d'une prise en charge du SIEL de 38 167,85 €. Le coût résiduel pour la commune s'établira donc à 33 577,30 €.

Conformément à l'accord du Conseil de réaliser ce programme en une seule tranche, il y a lieu d'approuver le projet proposé par le SIEL afin d'engager l'opération.

Accord du Conseil à l'unanimité.

#### **5- Intégration d'une part d'énergie verte dans le marché d'achat d'énergie du SIEL**

Le SIEL a mis en place depuis plusieurs années des achats groupés d'énergie permettant aux communes qui adhèrent à la démarche de faire des économies sur leurs factures.

Le marché de groupement d'achat d'électricité auquel adhère la commune arrive à échéance le 31/12/2021. Dans le cadre de son renouvellement, le SIEL propose aux communes d'intégrer une part d'énergie verte.

Pour information un choix de 100% d'électricité verte entrainerait un coût supplémentaire d'environ 1,6%, soit environ 160 € supplémentaire sur la facture annuelle de la commune.

Accord du Conseil à la majorité (Pour : 9/ Contre : 0 / Abstention : 3)

#### **6- Désignation du correspondant défense**

Suite aux dernières élections il y a lieu de désigner un conseiller municipal pour assurer la fonction de correspondant défense.

Le correspondant défense a une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense. Il est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

M. Stéphane PARRIN est désigné à la majorité (Pour : 11/ Contre : 0 / Abstention : 1)

#### **7- Participation aux charges d'électricité du Club de foot**

La question de la prise en charge des factures d'électricité du Club de foot a fait l'objet à plusieurs reprises de demandes de la part du Club et de débats au sein du Conseil Municipal.

Afin de permettre à la commune de statuer sur ce problème il a été demandé au Club de fournir un historique de ses factures d'électricité. Cette facturation basée essentiellement sur une consommation estimée a fait l'objet d'un relevé de compteur et d'une facture de régularisation en novembre 2020.

Cela permet d'établir un coût annuel moyen d'électricité de 2463 € sur les 3 dernières années.

Considérant que les équipements utilisés par le Club appartiennent en commun à Doizieux et à La Terrasse sur Dorlay, il est proposé une prise en charge de 50% des frais d'électricité.

Cette participation serait formalisée par une convention prévoyant un plafonnement de la participation communale à 1200 € par an.

Accord du Conseil à l'unanimité.

## **8- Questions diverses**

- Sapeurs-pompiers : le SDIS a pour projet de fusionner les centres de secours de Doizieux et de La Terrasse sur Dorlay. A moyen terme il resterait une seule caserne de sapeurs-pompiers pour les deux communes, soit en utilisant celle de La Terrasse rénovée, soit en construisant un nouveau centre entre les deux communes.
- Travaux forestiers : l'ONF prévoit dans le cadre du budget 2021 d'installer des barrières et chicanes à l'entrée de certains chemins forestiers afin de limiter l'accès de ces secteurs aux motos et quads qui créent des nuisances sonores pour la faune, des dégâts aux chemins et constituent un danger pour les promeneurs.
- Spectacle de fin d'année de l'école : l'école de Doizieux/La Terrasse organisera un spectacle de fin d'année le 3 juin 2021 à la salle de la Buire de l'Horme (Compte-tenu du nombre de participants il a été nécessaire de trouver une salle suffisamment grande). Le coût de location s'élève à 1250 €. Une participation financière de 500 € sera inscrite au budget 2021, identique à celle votée par Doizieux.
- Règlement Local de Publicité Intercommunal : St-Etienne Métropole relance la réflexion sur la mise en place d'un RLPI avec les communes. Cela concerne à la fois les panneaux publicitaires privés mais également ceux des collectivités publiques (commune, Parc, Département, Région, ...). Les commissions voirie et environnement sont chargées de ce dossier.
- Investissements 2021 : Dans le cadre de l'élaboration du budget la commission bâtiment est chargée de mener une réflexion sur l'amélioration de l'accessibilité des sanitaires de la salle du foyer, et plus largement de constituer un état des lieux des bâtiments de la commune pour lister les travaux nécessaires.
- Boîte à livres : autorisation d'installation d'une boîte à livres sur la place des Artisans Boulangers
- Projet d'installation d'une unité de méthanisation : le projet qui regroupe 5 fermes permettra de valoriser des déchets organiques des exploitations et d'autres filières (déchets verts, déchets des cantines, ...). Cela permet de produire du gaz qui est revendu à GRDF et la matière résiduelle constitue des engrais naturels qui viendront réduire d'autant l'achat d'engrais par les exploitations agricoles.

Une attention particulière est portée sur l'insertion paysagère du projet dans le cadre du permis de construire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Fait le 01/02/2021  
Le Maire